Préservons le bocage pour une meilleure qualité de l’eau

Le bocage, à la fois « témoin du passé et héritage du futur », mérite bien un 23ème colloque, qui plus est, organisé par Eau et Rivières de Bretagne, avec le soutien de la Région Bretagne et de l’Agence de l’eau Loire-Bretagne. Au cours de cette journée spéciale qui se déroulera vendredi 19 novembre prochain à l’IUT de Lannion (Côtes d’Armor), on parlera de la valorisation des multiples services rendus par les haies, de l’évaluation du programme régional Breizh bocage, de l’aspect biodiversité en lien avec l’aménagement du territoire et des outils développés récemment qui permettront d’assurer à l’avenir une gestion durable des haies.*

Le remembrement a historiquement transformé le paysage agricole, justifié par la nécessité de s’adapter aux pratiques modernes pour une production augmentée. Au fil du temps, la suppression des talus et des haies, l’artificialisation et le drainage des terres entre autres, s’avèrent dommageables pour la qualité de l’eau et pour toute une diversité d’espèces liées à ces milieux.

Le bocage et l’eau en Bretagne

Si à l’origine le bocage désignait plutôt un bois, un bosquet, aujourd’hui il est définit comme un **paysage rural, façonné de parcelles agricoles entourées de haies**, formations linéaires boisées souvent surélevées d’un talus, à l’opposé du paysage de champs ouverts ou openfield. Ce réseau de haies forme alors un **maillage bocager** plus ou moins connecté à d’autres milieux naturels à l’image de la notion de **trame verte et bleue**.

Depuis le siècle dernier, les épisodes de remembrement ainsi que l’imperméabilisation de terres agricoles ont **effacé du paysage près des deux tiers des haies en France**. **En Bretagne**

le constat est le même avec **324 000 km implantés en 1950** pour **114 500 km en 2015**, soit une **perte équivalente à 72 fois le périmètre de la France…**

Malgré des moyens publics et privés déployés depuis presque trois décennies pour replanter des haies, le constat dressé en 2021 révèle un **solde d'évolution du linéaire de haies négatif** : 11 500 km disparaissent encore en France, pour seulement 3 500 km replantées chaque année. Ce **constat négatif est aussi valable sur le territoire breton** qui bénéficie pourtant du programme de replantation **Breizh bocage depuis 2007**.

Les haies bocagères sont encore trop souvent considérées comme une contrainte pour l'agriculture malgré la connaissance avérée des multiples rôles écologiques, ou **services écosystémiques**, que ces aménagements assurent pour les sociétés humaines : **culturels** (paysage, loisirs, santé…), **approvisionnement** (alimentation, matières premières renouvelables…), **régulation** (air, climat, eau, pollinisation, lutte biologique…) et**soutien** (formation des sols, cycle des nutriments, stockage de carbone…).

Un réseau bocager fonctionnel assure en quelque sorte un **effet condensateur** dans le cycle de l'eau : modification et ralentissement des écoulements, réserve de la ressource avec restitution différée… C'est un système performant pour lutter contre l'**érosion des terres, enjeu fort dans de nombreux secteurs bretons**, qui a comme conséquence, entre autres, le colmatage des rivières. Les haies jouent aussi un **rôle de filtre** pour un certain nombre d'éléments mis en cause dans la qualité de l'eau (nitrates, pesticides…).

En 2021, Eau et Rivières affiche sa volonté de promouvoir la préservation du bocage à travers son projet soutenu par l'OFB « engagé·e·s pour la haie », et un colloque entièrement dédié.

2021 c'est aussi l'année de révision de la PAC, avec l'espoir

d’une meilleure rémunération des haies gérées durablement par le monde agricole, sans oublier la promesse du plan de relance gouvernemental de planter en France plus de 7000 km de haies en 2 ans.

En outre, il n’est plus possible d’ignorer les effets déjà ressentis du dérèglement climatique : effondrement de la biodiversité, épisodes destructeurs de précipitations intenses, variations extrêmes des températures impactant les productions… Le bocage, s’il est dans un état fonctionnel, peut modérer les impacts du réchauffement climatique.

La destruction n’est pas gratuite, elle a un coût, c’est pourquoi la protection du bocage existant ainsi que sa reconstruction doit devenir une priorité !

Lucille Inizan, Plume citoyenne

* Programme du colloque « Le Bocage, héritage du passé, témoin du futur », Vendredi 19 Novembre 2021, à Lannion :

Retrouvez le programme sur le site d'Eau et rivières de Bretagne : https://www.eau-et-rivieres.org/colloque-bocage

Informations pratiques : Cet événement est ouvert à tous. Inscription et passe sanitaire obligatoires.